

**RÉUNION DU
CONSEIL
MUNICIPAL
Mercredi 24
Avril 2019
Compte-rendu**

2019

**Mairie de
SAINT-PAUL-EN-
JAREZ 42740**

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats au Sri Lanka.

LA COMMUNE – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

1. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Catherine BRUYERE est désignée secrétaire de séance

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2019

Lors de la séance publique du 27 mars 2019, vingt-deux délibérations ont été prises sous les numéros 01/20190327 à 22/20190327.

Deux décisions ont été rapportées sous les numéros 01/2019 et 03/2019.

Les questions diverses ne donnent pas lieu à délibération.

Le compte-rendu de la séance du 27 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs que vous avez bien voulu m'accorder par délibération n° 01/20140410 du 10 avril 2014, vous trouverez, ci-dessous, la liste des décisions prises depuis la précédente séance. Il s'agit de :

1/ Marchés, accords-cadres, avenants

***décision n° 04/2019 du 1^{er} avril 2019 :** Souscription de marché public MP 2019-003. Opération : travaux de désamiantage et déconstruction de la Maison des sœurs.

Il est décidé de souscrire un marché issu de la consultation lancée en procédure adaptée MP 2019-003, avec la société :

- TPM pour un montant de 65 000 €HT soit 78 000 €TTC

***décision n° 05/2019 du 3 avril 2019 :** Souscription de marché public MP 2019-001 – Acquisition d'une tondeuse autoportée.

Il est décidé de souscrire un marché de fourniture issu de la consultation lancée en procédure adaptée MP 2019-001, avec la société :

- PICARD pour un montant de 24 800 €HT soit 29 760 €TTC

***décision n° 06/2019 du 5 avril 2019 :** Souscription de marché public MP 2018/03 – Marché d'étude d'implantation de points fixes de collecte des déchets avenant 1.

Il est décidé de souscrire un avenant n° 1 au marché issu de la consultation lancée en procédure adaptée MP 2018-03, concernant une étude d'implantation de points fixes de collecte des déchets auprès de la société :

- ADEKWA – le présent marché est prolongé jusqu'au 30 avril 2019

***décision n° 07/2019 du 9 avril 2019 :** souscription de marché public MP 2019-005 – Contrôle et maintenance du matériel de lutte contre l'incendie.

Il est décidé de souscrire un marché de service pour le contrôle et la maintenance du matériel de lutte contre l'incendie avec la société :

- AED pour un montant de 2 258 €HT soit 2 710,66 €TTC

Monsieur Roger SANIAL précise que ce marché a été conclu dans le cadre de la mutualisation des commandes publiques mise en place par les communes du Pays du Gier.

2/ Concessions cimetièrè

Mme Pascale FOURNAT- achat d'une concession de 3,80 m² - durée 15 ans – 336,45 €

RESSOURCES HUMAINES

4. Création d'un poste dans la filière technique, cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux à compter du 29 avril 2019

Monsieur le Maire, rapporteur, expose qu'un agent du service technique, qui avait le grade de technicien, quitte la commune pour une mutation dans une autre collectivité. La commune a lancé une procédure de recrutement pour

le remplacer. La personne qui prendra le poste sera sur le grade d'agent de maîtrise principal.

Monsieur le Maire précise que le responsable des services techniques et le chef d'équipe quittent la commune concomitamment. Le nouveau responsable des services techniques va occuper le même poste que l'actuel agent en poste, mais il faut créer un poste pour le nouveau chef d'équipe qui n'a pas le même grade que son prédécesseur.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au 29 avril 2019 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'avis favorable du Bureau d'Adjoints en date du 15 avril 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 21 mars 2019,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

. décide de créer un poste dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, au grade d'agent de maîtrise principal, à temps complet, à compter du 29 avril 2019,

. dit qu'il sera procédé à la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents.

. dit que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 « charges de personnel » du budget principal, exercice 2019 et suivants.

DEMANDE DE SUBVENTION

5. Approbation du dossier de demande de « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » pour l'exercice 2019 en vue des travaux de la création d'une « Maison de Santé pluridisciplinaire ».

Monsieur Kamel BOUCHOU, rapporteur, expose que la Commune de Saint-Paul-en-Jarez s'est engagée avec quatre autres communes dans la création d'une Maison de Santé pluridisciplinaire. La commune de Saint Paul en Jarez est maître d'ouvrage du projet, les autres communes participent à l'opération via l'octroi de prêts sans intérêts.

Il est donc proposé d'approuver le programme de travaux qui consiste à acquérir un plateau au rez-de-chaussée de la Résidence Séniors qui doit être construite place du Suel dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement. L'acquisition aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2019 si la commune obtient tous les financements nécessaires de la part de ses partenaires financeurs. Le plateau d'une superficie d'environ 630 m² sur un terrain sera aménagé de façon à créer des locaux professionnels qui seront loués par la commune.

La MSP sera composée de médecins généralistes, de professionnels de santé conventionnés et d'auxiliaires médicaux.

L'acquisition en l'état futur d'achèvement du plateau en rez-de-chaussée est évaluée à un montant de 1 038 429 € HT. Le coût des travaux liés à l'aménagement de cette Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) est estimé à 745 920 € HT et les frais annexes (Maîtrise d'œuvre, CSPS, contrôleur technique, divers) à 84 972 € HT, soit pour l'ensemble des travaux 830 892,00 € HT.

Le montant total, acquisition, travaux et frais annexes est évalué à **1 869 321 € HT**

AIDES PUBLIQUES		%
DETR (attribuée)	339,336 €	18,15%
DSIL	656 132 €	35,10%

FNADT	100 000 €	5,65%
Conseil départemental	200 000 €	11,30%
Conseil régional	200 000 €	11,30%
Sous Total aides publiques	1€	80,00%
TOTAL MONTANT PREVISIONNEL	1 769 892 €	100,00%
Apport communal	373 851 €	20,00%

La publication de la consultation pour les travaux sera lancée au printemps 2019 pour une réalisation à compter de juillet 2019 ; ce chantier aura une durée d'environ 18 mois.

Le total du projet **1 869 321 € HT** correspondant à un montant de 2 243 185,00 € TTC avec une TVA de 20%. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le dossier de demande de Dotation de Soutien l'Investissement local » auprès de la Préfecture de la Loire pour un montant de 656 132,00 € soit 35,10 % du coût total HT de l'opération.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

. **approuve** le dossier de demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant 656 132,00 € soit 35,10 % du coût total de l'opération.

. **dit** que les crédits et les recettes seront inscrits au budget annexe « Maison de Santé pluridisciplinaire », exercice 2019 et suivants.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses.

A. Incendie de véhicules sur la commune :

Monsieur Patrice SGAMBELLA indique qu'il y a eu un incendie de véhicule dans son lotissement. Il a entendu dire qu'un ou plusieurs pyromanes sévissai(en)t dans la Région.

Monsieur le Maire explique qu'en effet, Saint-Paul n'est pas la seule commune concernée. Il y a eu trois incendies de véhicules sur la commune : sur le Parking des Pins, rue du Pavillon et rue des Frênes. Les actes sont commis entre 22 heures et minuit.

La municipalité fait à chaque fois un dépôt de plainte pour faire fonctionner l'assurance. Monsieur Kamel BOUCHOU ajoute que l'on a signalé la situation à Saint-Etienne Métropole. Ils vont faire un devis pour réparer la chaussée que l'on fera passer au propriétaire qui lui-même doit faire jouer son assurance.

Monsieur Patrice SGAMBELLA précise qu'il faut que les citoyens soient vigilants car lorsque les policiers ou les gendarmes arrivent sur les lieux, ils sont vite repérés.

Monsieur le Maire admet qu'en effet, face à ce genre de situation, la police et la gendarmerie ne peuvent rien seules. Il faut que les citoyens s'impliquent pour que les délinquants se sentent surveillés au quotidien.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler que le dispositif « Voisins Vigilants » n'a pas fonctionné car les forces de l'ordre n'étaient pas prêtes pour le mettre concrètement en œuvre. Cependant la Gendarmerie relance l'expérience maintenant qu'elle est mieux préparée. Ça s'appellera « Participation Citoyenne » car les termes « Voisins Vigilants » ont été repris par des sociétés privées. Il va y avoir une réunion de lancement le 21 juin. Idéalement, il faudrait qu'il y ait un représentant par quartier Les personnes qui avaient participé à la première opération seront convoquées, mais tout le monde peut s'inscrire et venir à la réunion.

B. Tirage au sort des emplois d'été :

Monsieur le Maire explique que la municipalité a mis en place le dispositif des emplois d'été depuis dix ans. Cela permet aux jeunes d'avoir un premier contact avec l'emploi et de se faire un peu d'argent. Le nombre de postes est limité en considération des capacités d'encadrement. Cette année est un peu particulière car les nouveaux encadrants qui remplaceront ceux actuellement en poste au service technique arriveront à peine début juillet. On a par conséquent limité le nombre de postes à 10 cette année au lieu de 12 les années précédentes. Il va falloir tirer au sort parmi 21 candidats pour attribuer les postes.

Monsieur le Maire précise qu'on essaie d'être souple, de respecter la parité et les souhaits des candidats en termes de dates, mais ce n'est pas toujours facile ou possible.

On procède au tirage au sort par période :

Pour les périodes 4 (du 5 au 16 août) et 5 (du 19 au 30 août) : il n'est pas nécessaire de tirer au sort pour cette période car les candidats disponibles en août sont juste suffisamment nombreux pour occuper les postes proposés. On gardera donc tous les candidats qui ont choisi ces dates :

Anthony BESSE

Augustin BONNEL

Louane CASTAGNA

Violaine GRANGIER

Léo LIMASSET (19-30 août)

Pour la période 3 du 22 juillet au 2 août : on est obligé de procéder à un tirage au sort pour retenir un seul candidat :

Quentin COTE

Période 2 du 15 au 26 juillet : on est obligé de procéder à un tirage au sort pour retenir un seul candidat :

Margaux CHORETIER

Pour la période 1 du 8 au 19 juillet : on est obligé de procéder à un tirage au sort pour retenir trois candidats :

Dylan CAUX

Cécile LETO

Lily BOUCHARTEL

Comme le hasard fait bien les choses nous avons 5 garçons et 5 filles.

Monsieur Patrice SGAMBELLA demande si on ne devrait pas tirer au sort de remplaçants en cas de désistement.

Le problème est que les candidats restants ne sont pas disponibles sur toutes les périodes. On doit tirer les remplaçants également par période

Pour les périodes 4 et 5, il n'y a pas de candidats disponibles

Pour la période 3 :

Francine SEVE

Pour la période 2 :

Lucas TREILLE

Pour la période 1 :

1. Léa SERRANO

2. Clara PIZZELLI

3. Inès BOUGUERRA

Pour ceux tirés au sort, Monsieur le Maire leur adresse ses félicitations. Pour les autres, il est désolé que la commune ne puisse pas offrir plus de postes et leur souhaite de trouver un emploi ailleurs.

Il ajoute que l'on a demandé aux candidats d'assister au tirage au sort afin qu'il n'y ait pas de contestation possible, comme c'est déjà arrivé par le passé.

Monsieur le Maire explique que la municipalité fait l'effort de proposer quelque chose, elle attend en retour que les jeunes qui vont travailler s'efforcent de donner une bonne image de la commune.

Il précise que les jeunes recrutés seront conviés à une réunion de préparation obligatoire, sauf raison dûment justifiée.

C. Jury d'assises - établissement de la liste préparatoire 2020-tirage au sort :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'établissement des listes préparatoires à la liste annuelle du Jury d'Assises pour l'année 2020, il doit être procédé à la désignation de personnes figurant sur la liste générale des électeurs de la Commune. Cette désignation a lieu par tirage au sort effectué en séance publique selon le procédé suivant :

Un certain nombre de communes ayant la taille requise participera à un premier tirage au sort qui permettra de retenir 34 jurés pour le canton de Rive de Gier. Les communes concernées sont Châteauneuf, Farnay, Génillac, La Grand' Croix, Lorette, Rive-de-Gier, Saint-Joseph, Saint-Martin-la-Plaine et Saint-Paul-en-Jarez.

- un premier tirage donne le numéro de la page de la liste générale électorale,
- le second tirage donne la ligne et par conséquent le nom du juré.

Le nombre de noms à tirer au sort est le triple du nombre de jurés fixé par l'arrêté préfectoral du 26 février 2019 portant répartition annuelle des jurés d'assises pour l'année 2020. Pour la Commune qui compte 4 996 habitants, le nombre de jurés est fixé à 4, donc douze noms doivent être tirés au sort. Toutefois, cette liste préparatoire ne peut pas comprendre des personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (soit au cours de l'année 2020), conformément aux dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale. En conséquence, devront être retenus les noms des personnes nées avant 1997. Pour la commune de Saint Paul en Jarez, il faut tirer au sort 12 personnes âgées de plus de 23 ans.

Dans un deuxième temps, il sera procédé en parallèle à un second tirage au sort par la commune de Rive-de-Gier, nouveau chef-lieu de canton, pour retenir deux jurés sur l'ensemble des autres communes regroupées du canton (à savoir Dargoire et Tartaras). Seront tirés au sort 2 x 3 noms pour ces deux communes.

Le total des jurés qui sera retenu pour le canton sera au total de 34.

Les personnes suivantes ont été tirées au sort :

P 1 et ligne^o4 : Monsieur ABRIAL Alain, né le 20/04/1953 à Saint Chamond

P 88 et ligne^o4 : Monsieur COTE Alexandre Dany Maurice, né le 18/07/1986 à Saint Priest

P 146 et ligne^o9 : Madame GIRAUDIER Carole, née le 1^{er} mars 1980 à Saint Chamond

P 235 et ligne 2 : Monsieur PEILLON Jérémy, né le 1^{er}/10/1990 à Saint Chamond

P 200 et ligne^o8 : Monsieur MARTINEZ Alain Alphonse, né le 07/04/1952 à Rive de Gier

P 14 et ligne^o5 : Madame BARNAY Carole, née le 09/01/1988 à Roanne

P 237 et ligne^o2 : Madame PERGER Marie, Cyndie, Frédérique, née le 08/08/1996 à Saint Etienne

P 23 et ligne^o3 : Monsieur BERGEAT Christian, Michel, Simon, né le 13/11/1965 à L'Horme

P 110 et ligne^o10 : Madame DUBOIS Angélique, Josiane, Lucile, née le 15/08/1974 à Calais

P 15 et ligne 3: Monsieur BARRAULT Jimmy, Philippe, né le 14/03/58 à Blois

P148 et ligne 2 : Madame GONIN Nannie, Benoîte, Emilie, née le 24/06/1929 à sur Isère.

P 141 et ligne^o4 : Monsieur GAY Robert, Jean, né le 03/03/1954 à Saint Chamond.

D. Semaine du Développement durable

Monsieur Michel CHANAVAT présente le programme de la Semaine du Développement durable.

Une série d'expositions et d'ateliers va démarrer à partir du 4 juin. Il explique que ça demande beaucoup de travail à l'équipe qui l'organise. Il espère que les élus vont s'impliquer car on aura besoin de beaucoup de volontaires et de présence. Des flyers vont circuler pour communiquer sur ce qui est proposé.

Les expositions :

Semaine du 4 juin au 7 juin

Salle Le Family, 34 Rue de la République 42740 - Saint-Paul-en-Jarez Expositions

Organisé par la Mairie de Saint-Paul-en-Jarez

Mardi 4 juin de 14h à 19h

Mercredi 5 juin de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Jeudi 6 juin de 14h00 à 19h00

Vendredi 7 juin de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00

Plusieurs expositions sur la méthanisation, la thermographie, la biodiversité, l'énergie et le dérèglement climatique. Ces expositions sont accompagnées d'ateliers de présentation par des professionnels (voir dates et horaires ci-dessous).

Gratuit Tout public

Les ateliers :

Mardi 4 juin à 14h

Atelier biodiversité

Les Abeilles : Expositions et conférence par M. André Héritier

Le Syndicat Départemental d'Apiculture de la Loire présentera le 4 juin 2019 à 14 heures une information interactive sur cet insecte si important pour "l'humain". L'avenir de l'Abeille nous concerne tous. Les Abeilles sont les sentinelles de l'état écologique du monde. Autant dire qu'elles ne vont pas bien ! Faites-vous la différence entre Frelons européen, asiatique, guêpe ?

Gratuit.

Tout public

Mardi 4 juin à 16h

Atelier Méthanisation

Présentation de la méthanisation par Nicolas Vérot de Saint Etienne Métropole, Gilbert Fond de l'association Pilat Métha.

Gratuit Tout public

Mercredi 5 juin à 10h

Atelier l'agriculture biologique

Discussions avec M. Pitiot Raymond sur l'alimentation biologique et présentation de produits.

Gratuit Tout public

Mercredi 5 juin à 14h30

Atelier biodiversité

Venez découvrir les incroyables êtres vivants du parc avec Thomas, animateur nature à France Nature Environnement. Vous allez observer, toucher, sentir et entendre la nature de votre ville comme vous ne l'avez peut-être jamais fait. Grâce aux loupes, miroirs, stéthoscopes etc. vous verrez que partout la vie sauvage est présente: merveilleuse, inoffensive et magnifique. Une après-midi riche de découverte, qui nous rapprochera de notre biodiversité, cette source intarissable de plaisir, d'émerveillement et de bien-être.

Gratuit Tout public

Mercredi 5 juin à 15h

Atelier le dérèglement climatique

« Dérèglement climatique : demain, quel climat sur Saint-Etienne Métropole ? » par Lionel Jouve, Saint-Etienne Métropole.

Gratuit Tout public

Mercredi 5 juin à 16h

Atelier l'éco-mobilité 21

Transports en commun, mobilité électrique, autopartage : les clés de l'éco-mobilité par Lionel Jouve, Saint-Etienne Métropole.

Gratuit Tout public

Jeudi 6 juin à 14h

Atelier biodiversité

Les Abeilles : expositions et conférence par M. Jean Claude Laurent, Abeille du Pilat et M. André Héritier, Syndicat Départemental d'Apiculture de la Loire

Gratuit

Tout public

Jeudi 6 juin à 16h

Atelier l'énergie

Les énergies renouvelables par Romain Malot, Saint-Etienne Métropole.

Gratuit Tout public

Vendredi 7 juin de 9h à 12h

Atelier thermographie aérienne

Présentation de la thermographie aérienne et du cadastre solaire par l'ALEC 42.

Gratuit Tout public

Le film « Les chemins de traverse » devrait être projeté.

Monsieur Michel CHANAVAT répète qu'il y a 8 personnes dans le groupe et qu'il espère que tous les élus viendront donner un coup de main. Il va envoyer un lien sur Doodle (agenda électronique) pour que chacun puisse s'inscrire. Il demande aussi de l'aide pour distribuer les 2500 flyers à la population.

Monsieur Michel CHANAVAT explique que le groupe de travail a prévu un pot de clôture le vendredi 7 juin à 18 heures.

Madame Josiane NEEL demande si on peut faire participer le Conseil de Quartier.

Monsieur Michel CHANAVAT se demande si c'est opportun : il compte sur les élus et il avait prévu d'impliquer aussi les élus du CME.

Monsieur le Maire dit qu'il ne faut pas se priver des conseillers de quartiers s'ils sont prêts à venir aider.

Monsieur Michel CHANAVAT admet qu'en effet, il ne faut pas se priver de leur aide. Il ajoute qu'il voulait rassembler le Conseil jeune et le faire venir pour un atelier.

Monsieur le Maire demande à Madame Angélique CHARROIN de faire le relais pour convoquer les élus du CME en l'absence de Madame Marie-Josiane RICHARD.

Madame Angélique CHARROIN répond que le mercredi les enfants ont souvent des activités : il sera difficile de les mobiliser. Ce serait mieux le jeudi en fin de journée de 16 heures 45 à 18 heures.

Monsieur Michel CHANAVAT répond que ça devrait être possible.

E. Volonté de planter un arbre :

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait évoqué lors du dernier Conseil l'idée de planter un arbre comme l'avait proposé l'AMF suite à un certain nombre d'actes antisémites. Le nom qu'il y avait lieu de donner à cet arbre avait fait débat. Il avait prévu de parler de ce sujet ce soir, mais il préfère reporter car ce point car les personnes qui étaient intervenues sur le sujet sont absentes. Il est préférable qu'elles soient présentes pour que l'on soit tous bien d'accord sur la symbolique que l'on veut donner à ce geste.

F. Inauguration du complexe sportif

Monsieur le Maire rappelle l'inauguration du complexe sportif vendredi 3 mai à 18 heures 30 avec la visite préalable de la salle René Thomas à 17 heures 30.

Monsieur François FERRUIT demande si un co-voiturage est prévu pour se rendre d'une salle à l'autre.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas formellement prévu mais que ça sans doute s'organiser sur place.

G. Commémoration du 8 Mai.

Il est rappelé aux élus de prévoir d'être présent à la cérémonie du 8 mai.

H. Elections européennes :

Madame Marie-Christine GOURBEYRE rappelle qu'il ne faut pas oublier de s'inscrire pour tenir un bureau de vote le 26 mai pour les élections européennes. Merci à tous les élus de faire connaître leurs disponibilités.

La séance est levée à 21 heures 13

Le Maire
Pascal MAJONCHI

